

# Initiatives

## Communauté de communes du Pays de Bâgé

### La Com'com EN CHIFFRES

- Membres : 9 communes
- Population : 12 954 hab
- Collecte OM : 1 fois/semaine
- Déchèterie : 1
- Tri : apport volontaire
- Points d'apport volontaire : 31 (156 colonnes)
- Production d'OM : 107 kg/an/habitant
- Tri sélectif : 76 kg/an/habitant

### Journée de l'environnement

En mai dernier, tous les élèves de CM<sup>2</sup> du territoire ont été conviés à participer ensemble à la première journée de l'environnement organisée par la communauté de communes. Au programme, des visites de sites de traitement des déchets (site d'enfouissement de La Tièrre, centre d'incinération de Villefranche-sur-Saône, etc.) et des ateliers pédagogiques, tenus par des agents et des élus de la collectivité. Compostage, développement durable, recyclage, comportements d'achat, analyse des matières : neuf ateliers avaient été préparés avec des jeux, expositions, etc. Une opération de sensibilisation des jeunes générations très appréciée et préparée en partenariat avec les enseignants des 10 écoles. Un défi avait même été lancé aux 250 enfants quelques semaines avant l'organisation de cette journée : préparer un jeu-quiz produisant le moins de déchets possible.

Une nouvelle journée de l'environnement sera rééditée en 2011.

### Les effets de la redevance incitative

Mise en place en janvier 2007 sur l'ensemble du territoire, la redevance incitative est à présent rentrée dans les habitudes. Et elle a porté ses fruits.

Véritable précurseur dans l'Ain, la communauté de communes accueille régulièrement des élus et techniciens d'autres collectivités, intéressés par la redevance incitative et ses résultats. Il faut dire qu'entre 2005, année de référence, et 2009, les chiffres de collecte des déchets ont considérablement évolué.

• **Une production de déchets divisée par deux**  
En 2005, la production d'ordures ménagères était en moyenne de 236kg/an/hab. Quatre ans plus tard, en 2009, ce chiffre est tombé à 107kg/an/hab, le meilleur chiffre du département. Avec une moyenne de levée de bac d'une fois toutes les trois semaines. Pour quelles raisons ? Parce qu'avec le système de la redevance incitative, qui correspond au principe du "je paye ce que je produis", les usagers sont incités à limiter le volume de leurs ordures ménagères, pour moins payer. Et que cette limitation ne peut se faire que par deux moyens : moins produire de déchets en consommant autrement et trier mieux.

• **Un tri en net progrès**  
Parallèlement à la réduction des tonnages d'OM collectés, les chiffres du tri ont également beaucoup progressé. Une augmentation de 24%, par exemple, a



Une journée pour sensibiliser les jeunes générations

"Diviser par deux la production de déchets ? C'est possible !"

"...il y a mille et une manières d'agir pour préserver l'environnement"

### Une plateforme de compostage en proximité (Humosol)

Un partenariat a été engagé en 2009 entre la communauté de communes et la plateforme de compostage Humosol, située aux abords de la déchèterie de Feillens. La collectivité a acheté un broyeur pour réduire les déchets verts et en échange la plateforme privée, spécialisée dans le compostage de déchets légumiers, accepte les déchets verts de tous les habitants de la collectivité. Ce partenariat évite de nombreuses rotations de camion sur le site de La Tièrre économisant ainsi que des frais et des émissions supplémentaires de CO<sub>2</sub>.

été constatée pour le verre trié en points d'apport volontaire, entre 2005 et 2007. Un chiffre qui indique clairement que jusqu'à la mise en place de la redevance incitative, plusieurs tonnes de verre étaient mises aux ordures ménagères, en dépit des consignes de tri. Même constat également pour les emballages : une hausse de 50% des tonnages collectés en points d'apport volontaire entre 2006 et 2007. Un résultat à la hauteur des nombreux efforts fournis.

### Trucs et astuces pour moins jeter

Acheter en gros conditionnement plutôt qu'en portions, choisir des produits rechargeables, opter pour un stop-pub, utiliser des sacs réutilisables, il y a 1 001 manières de réduire nos déchets.

### Les +

#### Labellisation en cours

Fort de ses résultats en matière de collecte des OM et de tri, la communauté de communes s'est lancée il y a quelques mois dans une procédure de labellisation de son service de collecte des déchets ménagers. Une procédure longue qui nécessite la constitution d'un dossier très complet. Les critères concernent aussi bien les équipements mis à la disposition des usagers que les conditions de travail et la formation des agents du service environnement. Ce label, "égalité", est attribué par l'Ademe et l'organisme Eco-emballages. L'annonce des résultats est prévue pour décembre 2010.

#### Halte aux incivilités

Sur l'ensemble du territoire, la mise en place de la redevance incitative s'est bien déroulée avec un effort de tous qui faut saluer. Pourtant comme dans de nombreuses autres collectivités, des actes d'incivilité sont régulièrement constatés dans les différentes communes, caractérisés par des dépôts sauvages de déchets. Les infractions sont le plus souvent commises aux abords des points d'apport volontaire. Pour lutter contre ce phénomène et après plusieurs années de pédagogie, la communauté de communes a engagé une politique répressive. La procédure consiste à rechercher l'identité des contrevenants pour pouvoir ensuite leur facturer la prestation d'enlèvement des ordures par les agents de la collectivité. Une prestation qui peut coûter de 30 à 400€ en fonction de la nature et de la quantité de déchets déposés.

#### Le Journal du Tri

Deux fois par an, les foyers du territoire sont destinataires du Journal du Tri, qui reprend les principales informations relatives à la collecte des OM, au tri et à la déchèterie. C'est aussi l'occasion de mettre en avant quelques conseils pour réduire la production de déchets en rappelant par exemple ce principe simple mais plein de bon sens : le déchet le plus facile à traiter est celui qui n'est pas produit.

#### Le service environnement en cours de labellisation



La communauté de communes est chargée de la collecte et de la gestion des déchets ménagers (OM, tri, déchèterie). Elle est partenaire du programme local de prévention et de réduction des déchets.